

Conseil Région Nyon

Projet de rapport commission adhoc

Préavis 17-2022

Promotion de la mobilité

Membres :

- Alexandre Legrain, délégué du Conseil communal de Crassier, membre
- Anthony Hinder, élu et Municipal de Gingins, membre
- Claude-Eric Dufour, délégué du Conseil communal de Rolle, membre
- Nicolas Pellet, délégué du Conseil communal de Gland, membre
- Valérie Issumo, élue et Municipale de Marchissy, membre

Séance

La Commission s'est réunie le mardi 11 août 2022 dans les locaux de Région Nyon pour une séance d'une heure de 18h 30 à 19h30. MM. Gérard Produit et Pierre Wahlen, tous deux membres du comité de Direction de l'association Région Nyon et responsables politiques pour les questions de mobilité et d'économie, ainsi que Mme Alicia de la Rosa, chargée de la promotion économique et du plan de mobilité interentreprise au sein de l'association, étaient également présents à la séance. M. Alexandre Legrain était excusé, pris par d'autres obligations. M. Boris Mury, secrétaire général, malheureusement retenu par une autre séance, a pris le temps de répondre à nos questions plus détaillées par email.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués,

La Commission remercie les membres du comité de Direction ainsi que le personnel de l'administration pour avoir répondu aux questions ainsi que pour toutes les explications qui ont été données.

Historique et contexte

Comme mentionné dans le préavis, l'association a établi une stratégie de communication qui s'articule autour de plusieurs axes depuis 2014. En 2017, le préavis 13-2017 a défini les objectifs et a permis d'obtenir la participation de CHF 190'000 sur deux ans et en 2019, le préavis 47-2019, dans la continuité a représenté une participation de CHF 330'000 sur trois ans. Ce préavis s'inscrit dans la suite des efforts déployés depuis plus de 10 ans pour trouver des solutions autour des nombreux enjeux qui touchent à la mobilité dans notre Région, qui, comme l'a rappelé M. Produit est une des plus motorisée de Suisse, en nombre de véhicule par habitant, et qui connaît chaque année une croissance importante qui impacte forcément tous les utilisateurs des infrastructures de mobilité.

Précédemment :

Préavis 13-2017 – un montant global CHF 480'000 concernant les mesures de promotion de la mobilité, dont CHF 190'000 à charge du fonds – pour une période de 2 ans

Préavis 47-2019 – montant global CHF 701'000 concernant les mesures de promotion de la mobilité dont CHF 330'000 à charge du fonds – pour une période de 3 ans

Maintenant :

Préavis 17-2022 – montant global de CHF 168'000 dont CHF 100'000 à charge du fonds – pour une période d'un an

Remarque : proportionnellement la part à charge de la Région augmente au fil des années, des subventions cantonales et fédérales existent en sus des montants alloués par la Région de Nyon. La répartition mérite néanmoins une révision au prorata des charges, en fonction des projets.

A charge du fonds, en montants annuels, le préavis 13-2017 avait permis d'obtenir CHF 95'000 pour soutenir la promotion de la mobilité, le préavis 47-2019 avait octroyé un montant de CHF 110'000 et pour ce préavis il s'agit d'un montant de CHF 100'000, qui est tout à fait comparable aux montants engagés des cinq dernières années.

Objectifs et plan d'action 2023

Bilan

La stratégie de communication est déclinée en trois axes :

- Information
- Incitation
- Implication

Le premier volet – information – dont les chiffres des différents supports sont rappelés en pages 1 et 2 du préavis, environ 5'000 exemplaires des plans de réseaux des transports (z-card) distribués chaque année via les communes et les offices de tourisme, 26'000 brochures sur les bus nocturnes distribuées en deux ans et 4'200 pochettes en format C4 avec toutes les informations utiles, principalement destinées aux nouveaux habitants de la Région, ont été remises aux communes en trois ans, est un pilier fondamental de la stratégie de promotion de la mobilité. Bien évidemment, l'évolution des supports de communication tend à digitaliser de plus en plus ce genre de communication et on peut remarquer, dans le graphique de la page 2, l'effort qui a déjà été consenti pour limiter le papier et tendre vers une utilisation optimale de tous les supports. Le papier reste encore indispensable pour un premier contact, mais sa proportion tend à diminuer, ce qui est une excellente nouvelle.

Le deuxième volet – incitation – qui vise à favoriser le report de certains déplacements vers les transports publics et les modes de transport tels que les vélos en libre-service a également un bilan positif. L'offre d'abonnement CFF de demi-tarif découverte permet à des utilisateurs différents de s'orienter vers le train pour certains trajets. Le carnet d'avantages loisirs, qui contient des offres ou des rabais avec une vingtaine de partenaires sur présentation du titre de transport ou du casque de

vélo, a été entièrement digitalisé. Son utilisation est en augmentation depuis 2018. La promotion des vélos en libre-service doit être renforcée dans les endroits où cela fait du sens, les résultats de ce côté sont un peu en dessous des attentes, la formule doit être ajustée pour trouver son public.

Pour le troisième volet – implication – le résultat le plus visible est le « Guichet Mobile » qui a été développé par la Région. Ce « Guichet » regroupe à la fois un service, un site internet et une application pour mettre les acteurs en lien. Les détails et les résultats se trouvent en page 4 du préavis et on peut remarquer qu'un certain nombre d'outils ont été développés, en collaboration avec les entreprises des zones d'intérêt qui ont été définies pour la mise en place de mesures interentreprises et 70 entreprises dans 8 communes ont participé à cette mise en œuvre. Le développement se poursuit en 2022 avec le périmètre élargi aux 23 communes partenaires du programme TP.

Financement

Le montant de CHF 100'000 est prélevé sur le fonds TP alimenté par les 51 communes partenaires. Le solde disponible permet cette utilisation. En page 6 du rapport, on voit que le solde théorique du fonds est de plus de CHF 2'000'000.- et, bien qu'il reste encore trois projets (giratoire de Crassier, jonction de Gland et tronçon de la Route Blanche) à réaliser dans un horizon de deux ans, malgré le fait que tous les coûts ne soient pas encore intégralement connus, l'écart prévu reste assez faible par rapport à l'ensemble des 67 projets courant sur une période de 10 ans pour un montant avoisinant les 14'000'000.- et ayant généré des retombées de plus de 80'000'000 en investissements tiers.

Questions aux responsables politiques

Est-il possible de prélever ce montant sur le fonds TP, où en est-on par rapport aux projections ?

D'après les estimations et l'état actuel des choses, nous pensons que le dépassement global sera d'environ CHF 600'000, soit 4% du montant global qui a été devisé il y a 10 ans.

Les montants avancés pour 2023 ont-ils été acceptés par tous les autres partenaires qui financent ?

Oui, et ces montants sont en diminution. Nous sommes en train de préparer la suite et de réfléchir sur un nouveau fonds TP et nous nous préparons à faire avec moins, les huit communes qui participent au réseau interentreprise laissent entendre qu'il faudra faire un effort sur les coûts dans les prochaines années.

Que se passera-t-il si le préavis est refusé par l'assemblée ?

Dans ce cas, il ne se passera rien en 2023 et les conventions avec les partenaires du projet seront dénoncées. Les sommes que les acteurs privés avaient prévu d'allouer au projet ne seront pas engagées et tous les efforts de collaborations pour encourager le covoiturage ou inciter les gens à utiliser les transports publics au moyen de l'application « Guichet mobile » risquent d'être difficiles à reprendre dans les années à venir. Plus la masse d'utilisateurs est importante, plus le projet prend de l'ampleur, c'est un cercle vertueux.

Quels sont les tendances qui ont été observées en entreprise pour la mobilité ?

D'après le dernier sondage, la moitié des gens se déplacent encore en véhicule motorisé individuel, mais les deux-tiers sont prêts à changer leurs habitudes pour autant que des solutions existent. C'est également pour cette raison qu'il faut continuer à développer des outils qui permettent d'offrir des pistes de réflexions fondées sur les véritables demandes des personnes concernées afin que les solutions proposées soient cohérentes et acceptées facilement. Il faut continuer les efforts en matière de mesures incitatives et tenter d'inverser certaines tendances au niveau des habitudes de mobilité.

Serait-il possible d'avoir plus de précisions ainsi que le détail des frais de maintenance (App Guichet Mobile), évalués à CHF 43'000.- dans le budget 2023, dans le premier tableau de la page 6 du préavis, à la troisième ligne ?

Voici le détail de la maintenance que Mobitrends a fait pour 2022 (nous n'avons pas encore de proposition pour 2023, une séance aura lieu mardi de la semaine prochaine afin de discuter ce sujet) :

Domaine	Fonction	Activité	Coût	Avec TVA
General	Projet	Gestion du projet	2 000	2 154
		Location serveur	2 000	2 154
Développement	Maintenance	Maintenance et support	30 720	33 085
Total			34 720	37 393

Cette « maintenance » inclut également la licence d'utilisation car le logiciel de base ne nous appartient pas.

Le calcul fait pour 2023 correspond aux 23 communes utilisant le logiciel actuellement. Comme expliqué lors de la séance avec votre commission, ce montant pourrait être modifié en fonction du nombre de communes signataires en 2023.

Également à la page 6, dans le dernier tableau, à la dernière ligne, serait-il possible d'avoir une idée de l'état actuel du solde théorique du fonds TP disponible ? En fonction du contexte (augmentation des coûts des matières premières, rallongement des délais...), dispose-t-on de prévisions plus récentes sur les coûts des projets qui sont encore à réaliser (sauf erreur, 3 projets restants sur les 67 prévus) ?

A l'heure actuelle nous n'avons pas d'annonce de surcoût concernant les 3 derniers projets. Pour votre information toutes les dernières réalisations ont clôturé avec un coût total inférieur aux prévisions.

Le solde projeté ne tient pas compte des subventions que nous devrions percevoir ce qui nous donne encore une certaine marge de manœuvre pour la réalisation de ces mesures

Vœux de la Commission

- Faire un rappel aux Communes sur la documentation papier qui est disponible et encore mieux évaluer le volume indispensable à l'aide d'un sondage
- Ne pas mettre de date de validité sur les plans de réseaux de transport distribués
- Continuer à limiter les supports papier en se limitant au strict indispensable
- Essayer d'obtenir une part plus importante de financement de la part des partenaires

Conclusion

La Commission est convaincue que ces mesures de promotion de la mobilité vont dans le bon sens et que la Région de Nyon doit continuer à faire des efforts pour améliorer la mobilité et accompagner les changements d'habitudes par des mesures incitatives.

La Commission recommande, à l'unanimité, à l'assemblée d'accepter le crédit de CHF 100'000 demandé en faveur de la promotion de la mobilité pour 2023 et d'imputer ce montant sur le fonds TP affecté.